



13, rue de Genève
87100 - Limoges (France)
Tél. : + 33 (0) 5 55 45 76 00 • Fax : + 33 (0) 5 55 45 76 01
contact@cdes.fr

Choisissez un élément.

Date création document	7 novembre 2012
Date modification document	8 novembre 2012
Auteur	Jean-Jacques GOUGUET Professeur des Universités, Directeur scientifique des études économiques. CDES/OMIJ, Université de Limoges.
Destinataires	CNOSF

Objet

Politiques publiques sportives : quelles priorités pour les territoires ?

Résumé Présentation effectuée dans le cadre des premières assises du Sport et des territoires » - Jeudi 8 novembre 2012 – Palais des Congrès Lyon

Sommaire

1. LA NECESSITE D'UNE ADAPTATION DE L'OFFRE SPORTIVE AUX MUTATIONS SOCIALES.....	2
1.1. Les données du problème.....	2
1.2. Les enjeux de la création d'emplois sportifs	3
1.3. Vers de nouveaux partenariats	3
2. LE SPORT COMME LEVIER DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES.....	4
2.1. Les données du problème.....	4
2.2. Articuler projet sportif et projet territorial	4
2.3. Reconnaître les fonctions sociales du sport.....	5



Politiques publiques sportives : quelles priorités pour les territoires ?

De profondes mutations économiques et sociales vont peser sur l'évolution des territoires dans les années à venir (vieillesse, crise écologique, crise économique et financière, impasse du modèle économique actuel...). Le sport n'échappera pas à de tels bouleversements et on commence à percevoir des évolutions dans la demande sociale de pratiques sportives. Dans un tel contexte mouvementé, deux questions feront apparaître de nouvelles priorités pour les politiques publiques sportives :

Comment adapter l'offre du mouvement sportif à une demande sociale de pratiques sportives en profonde évolution ?

Comment utiliser le sport comme un levier de développement économique et social des territoires ?

1. LA NECESSITE D'UNE ADAPTATION DE L'OFFRE SPORTIVE AUX MUTATIONS SOCIALES

1.1. Les données du problème

Ces tendances lourdes vont impacter les politiques sportives de demain :

1. La demande sportive est déjà en train d'évoluer considérablement et change de nature. Les statistiques du Ministère ou les enquêtes menées par l'INSEP montrent que la demande de pratique de compétition demeure. A la place, les motifs affichés de pratique sportive concernent le lien social, le plaisir, la convivialité, la détente, la santé... Ce sera un gros enjeu de demain de savoir si les clubs devront se spécialiser ou non soit dans le sport compétition ou dans le sport loisir ou répondre aux deux demandes mais comment. Ce sera également important de prendre conscience, selon la nature de l'offre (publique ou privée), si on ne court pas le risque d'une dualisation entre des pratiquants solvables et non solvables. Les premiers auront accès à des offres de qualité adaptées à leurs besoins, les autres connaîtront des problèmes d'accessibilité à la pratique sportive.
2. La pratique sportive hors structure semble progresser. Elle concerne de nombreux « inorganisés » qui ne veulent plus subir en particulier les contraintes d'une pratique en club. Selon des enquêtes réalisées au CDES les motifs de désaffection vis-à-vis des clubs concernant la rigidité de fonctionnement de ces structures en termes d'horaires. Ils concernent également le refus d'un engagement moral auprès d'un club quand on prend une licence.
3. Il y a enfin la nécessité à améliorer l'accessibilité à la pratique sportive de nombreux publics défavorisés (handicapés, femmes, immigrés, jeunes de quartiers, seniors, malade...). C'est un enjeu tout fait considérable d'assurer cette accessibilité au sport qui permettrait ainsi de renforcer considérablement le bien être de multiples catégories avec au bout du compte, une très grande rentabilité sociale d'une telle politique (voir deuxième partie).

Face à ces tendances nous avons retenu deux priorités : la création d'emplois sportifs et la mise en place de nouveaux partenariats.



1.2. Les enjeux de la création d'emplois sportifs

Trois pistes méritent d'être explorées pour penser la création d'emplois sportifs :

- Il y a tout d'abord une réflexion à mener sur les nouveaux métiers et les nouveaux diplômes qui seront nécessaires pour la prise en charge des nouveaux pratiquants. Il n'est pas évident que ce soit aujourd'hui les encadrants sportifs traditionnels qui soient le plus adaptés à l'accueil de publics défavorisés par exemple. Des profils de métiers doivent donc être définis pour accueillir les nouvelles catégories de pratiquants.
- Il y a ensuite tout le chantier des nouvelles formations nécessaires à la production de nouveaux professionnels. Si on dépasse la seule dimension compétitive du sport et que l'on prend en compte les fonctions sociales de cette activité, cela signifie que l'on aura de plus en plus besoin de professionnels polyvalents devant être formés à l'accueil de publics spécifiques qui réclame des compétences particulières (handicap, jeunes délinquants, seniors...).
- Il y a enfin une réflexion à mener sur le financement de ces nouveaux emplois et en particulier sur les incitations qui pourraient venir des pouvoirs publics au nom de l'utilité sociale ainsi créée. De telles incitations pourraient concerner le statut du bénévole mais également prendre la forme de subventions directes ou d'allègements fiscaux.

1.3. Vers de nouveaux partenariats

Nous proposons une démarche en trois étapes :

- Il s'agit tout d'abord de repérer tous les secteurs directement concernés par un rapprochement avec la pratique sportive : santé, éducation, action sociale, justice, tourisme,... Des études préalables devraient analyser les conditions de la valorisation d'un tel rapprochement.
- Il s'agit ensuite de promouvoir la concertation entre les acteurs concernés. De multiples exemples existent aujourd'hui de telles collaborations dans un certain nombre de territoire (sport et santé, sport et seniors, sport et familles qui impliquent d'autres partenaires que les seuls acteurs du monde sportif).
- Il s'agit enfin, comme précédemment, de réfléchir à la définition d'incitations pour la mise en place de tels partenariats. C'est certainement dans le domaine de la santé que l'on a déjà des exemples emblématiques tant en France qu'à l'étranger (réduction de cotisations sociales en Allemagne si l'on est capable d'attester une pratique sportive régulière ; prescription médicale pour une pratique sportive en France remboursée par la sécurité sociale).



2. LE SPORT COMME LEVIER DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES

2.1. Les données du problème

Le sport génère des retombées économiques de court terme et de long terme ; c'est un facteur de dynamisation des territoires ; mais subsiste la question de l'évaluation d'un tel impact économique.

Très souvent les calculs de retombées sont faux et systématiquement surévalués. De plus, un calcul de retombées économiques ne peut pas démontrer la légitimité d'un projet. Il faut pour cela un calcul de rentabilité sociale.

Le sport remplit des fonctions sociales importantes : santé, éducation, citoyenneté, lien social, insertion... ; là encore il y a une difficulté majeure d'évaluation.

Des méthodes existent dans le calcul économique mais elles doivent être utilisées avec précaution par des experts. C'est toute la difficulté en économie d'évaluation des externalités.

Ces deux approches sont nécessaires car complémentaire par rapport à l'aide à la décision. Les décideurs ont en effet des objectifs multiples : bien être des populations ; développement des territoires ; image de marque ; restructuration territoriale...

2.2. Articuler projet sportif et projet territorial

Nous prendrons deux illustrations de la nécessité d'intégrer tout projet sportif dans un projet territorial global pour garantir sa pleine réussite. Si une telle intégration n'est pas pensée, on prend le risque de faire une opération ponctuelle qui peut avoir quelques effets de court terme mais qui ne générera pas de développement territorial pérenne.

- La première illustration concerne l'accueil des grands événements sportifs. Une planification territoriale est ici nécessaire, ce qui implique deux conditions : d'une part l'élaboration de schémas territoriaux pour garantir une cohérence d'ensemble mais également pour éventuellement mettre en avant des priorités en termes d'aménagement ou de rééquilibrage du territoire ; d'autre part la mise en place d'instances de concertation entre les parties prenantes du territoire concerné pour aboutir à un compromis acceptable par tous.
- La seconde illustration concerne les enjeux des sports de nature pour les territoires d'accueil. Il est possible de développer autour de ces sports une véritable économie présentielle (logement, restauration, services divers...). Là encore on peut imaginer des schémas territoriaux des sports de nature mais également un nouveau modèle de station de sports pour définir au final une véritable stratégie territoriale de développement.



2.3. Reconnaître les fonctions sociales du sport

C'est certainement l'un des enjeux majeurs des politiques sportives de demain, tant le sport peut apporter des réponses à de multiples problèmes sociaux qui vont s'amplifier dans les années à venir. Une double démarche est ici nécessaire :

- En premier lieu, il est indispensable de réfléchir à la définition de l'utilité sociale du sport. On sait que le sport permet d'éviter des externalités sociale coûteuses (délinquance, drogue, violence...), c'est ce que l'on peut appeler la désutilité sociale évitée. Le sport est également à l'origine de la production d'externalités positives (santé, lien social, éducation...). Il est donc nécessaire au final d'effectuer un vrai bilan coûts/avantages de la pratique sportive pour justifier de la nécessité de l'intervention publique au nom de l'utilité sociale ainsi créée et de la rentabilité sociale assurée.
- Pour guider l'action publique, ce type de calcul pourrait donner naissance à une nouvelle comptabilité du sport. Au-delà de l'évolution du nombre de licenciés, il faut envisager la conception de nouveaux indicateurs et construire à partir de là des tableaux de bord. Les principaux secteurs concernés dans un premier temps pourraient être la santé, la cohésion sociale et l'environnement. On aura à partir de là, une toute autre vision des priorités en matières de politiques sportives.

En conclusion, une double conviction par rapport aux deux axes de réflexion proposés :

- Nous restons persuadés que le mouvement sportif saura s'adapter à l'évolution de la demande sportive à condition qu'on le soutienne (création d'emplois ; mise en place de nouveaux partenariats).
- Nous restons persuadés que le sport constitue un levier essentiel de développement économique et social des territoires. On peut investir dans le sport, c'est rentable. Il reste néanmoins deux contraintes prioritaires : territorialiser le projet sportif ; reconnaître les fonctions sociales du sport et leur valeur.